



**KPMG Audit**  
51 rue de Saint-Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France



Tour Oxygène  
10 - 12 boulevard Marius Vivier-Merle  
69393 Lyon Cedex 03

## XPO Logistics Europe S.A.

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce  
relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux  
rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2019

XPO Logistics Europe S.A.  
192 avenue Thiers - 69006 Lyon

*Ce rapport contient 4 pages*

Référence : L202-50



**KPMG Audit**  
51 rue de Saint-Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France



Tour Oxygène  
10 - 12 boulevard Marius Vivier-Merle  
69393 Lyon Cedex 03

## **XPO Logistics Europe S.A.**

Siège social : 192 avenue Thiers - 69006 Lyon  
Capital social : €19.672.482

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société XPO Logistics Europe S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Financier. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



**KPMG Audit**  
51 rue de Saint-Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France



Tour Oxygène  
10 - 12 boulevard Marius Vivier-Merle  
69393 Lyon Cedex 03

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 891.423,71 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Lyon, le 24 avril 2020

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

ERNST & YOUNG et Autres

Stéphane Devin  
*Associé*

Nicolas Perlier  
*Associé*

## ATTESTATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS

Je, soussigné, Matthieu Renollaud, Directeur Financier de la société XPO Logistics Europe S.A., certifie que les rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société se sont élevées à 891.423,71 euros (Huit cent quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt-trois euros et soixante-et-onze centimes) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ce montant intègre les rémunérations brutes incluant les avantages et indemnités perçus, quelles que soient leur forme et leur qualification, à l'exception des indemnités de rupture de contrat, de licenciements, de fin de carrière ou de non-concurrence.

Fait à Lyon, le 24 Avril 2020

Le Directeur Financier, Matthieu Renollaud

